

Les ports

Communiqué de presse

Le 5 septembre 2023

Bilan de saison 2023 Ports de plaisance gérés par la CCI du Var

Alors que les professionnels du tourisme anticipaient une année en demi-teinte, les ports de plaisance de la métropole gérés par la CCI du Var ¹(CCIV) réalisent une année record, dépassant les attentes déjà exprimées en début de saison avec une augmentation conséquente des réservations. Le bilan que dresse aujourd'hui la CCIV pour juillet et août relève une hausse significative du chiffre d'affaires sur les ports de Saint-Mandrier, La Seyne-sur-Mer et Toulon.

Chiffres des mois de juillet et août 2023 | vs.2022

Chiffre d'affaires (moyenne pour les 5 ports¹ sur juillet et août 2023)

Développer l'activité des ports de plaisance permet de contribuer au développement économique du territoire, l'augmentation du taux de fréquentation des plaisanciers de passage impacte directement l'activité des acteurs locaux. La hausse d'activité observée se traduit par une hausse du chiffre d'affaires sur les 5 ports de plaisance :

- + 32% CA escales
- + 10% CA services de grutage (Toulon Darse Nord, Saint-Louis du Mourillon)

Sûreté-sécurité

Assurer la sécurité des plaisanciers et la sûreté du territoire fait partie des priorités des ports gérés par la CCIV. Depuis quatre années, les actions sont accentuées, avec un renforcement des rondes d'agents de sécurité, des actions de sensibilisation des plaisanciers avec les services de l'état et cette année une intégration dans la démarche de la RATP, les installations sont sécurisées et surveillées H24, 7/7 en temps réel.

- Aucun incident n'a été déploré sur la période

Ressources d'eau douce

Trouver les moyens pour préserver nos ressources, tout en préservant le service offert, demande d'être innovant et réactif. La mise en place d'un **système innovant de nettoyage à l'eau de mer** dans les aires de carénage dont la CCIV assure la gestion : Toulon Darse Nord, Saint-Mandrier et Saint-Louis du Mourillon, des coupures d'eau suivant la réglementation et des actions de **sensibilisation** des plaisanciers font partie des actions déployées cette année.

- - 300 m3 sur les aires de carénage
- - 26% de la consommation d'eau douce sur l'ensemble des ports

Environnement - Certifications

Être certifié c'est démontrer la maîtrise sur la durée des actions conduites en faveur de l'environnement.

Les 5 ports gérés par la CCIV sont certifiés par l'AFNOR ISO 14001 et « Ports Propres actifs en biodiversité » **sur les 48 ports certifiés en France** qui compte 473 ports maritimes.

- Confirmation et maintien de la certification « Ports Propres actifs en biodiversité » de Saint-Louis du Mourillon
- Renouvellement de la certification « Ports Propres actifs en biodiversité » de La Seyne-sur-Mer

¹ Toulon Vielle Darse, Toulon Darse Nord, Saint-Louis du Mourillon, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier
CP CCI Var - Bilan de saison 2023 | Ports de plaisance gérés par la CCI du Var

- 194 interventions de la Brigade de la propreté pour le ramassage des macros-déchets sur les plans d'eau
- 4 interventions des dispositifs antipollution à l'hydrocarbure (boudins absorbants) présents dans chacun des ports

Satisfaction clients 2023 ² | vs.2022

La satisfaction client et la qualité de service sont mesurées chaque année via des enquêtes administrées auprès des plaisanciers en contrat annuel et en escale.

- Avis global sur le port : **96%** de satisfaction, dont 64% de très satisfaits (+10 pts)
- Accueil et disponibilité des équipes : **99%** de satisfaction, dont 84% de très satisfaits (+10 pts)

95% des plaisanciers accueillis en escale déclarent souhaiter revenir pour un prochain séjour.

Profil des plaisanciers

- 80% de locaux, région Sud et départements avoisinants (Camargue, Aude)
- 20% d'une clientèle étrangère régulière et fidèle, essentiellement originaire du Nord de l'Europe (Allemagne, Hollande), de Grande Bretagne, et du Sud de l'Europe Italie et Espagne
- 55% sont des personnes en activité professionnelle

Un modèle de gestion spécifique

Les ports de plaisance gérés par la CCIV avaient bénéficié de l'apport d'une nouvelle clientèle pendant la crise sanitaire, ils ont su la fidéliser dans le temps.

- **Des ports ouverts et animés toute l'année** pour les plaisanciers et le grand public avec la contribution des acteurs territoriaux (métropole, mairies, associations, professionnels) : journées Rade Bleue, Apéros Ponton, World Clean Up Day, ateliers pratiques UCPA...
- **Un programme d'investissement structurants**
1,2 M€ sur 2022 et 2023 : confortement des quais sur tous les ports de plaisance, confortement de la Jetée Est de La Seyne-sur-Mer, mise aux normes de la cale de halage de Saint-Mandrier, mise aux normes de la station d'avitaillement de Toulon Vieille Darse...
- **Une politique tarifaire mesurée et solidaire depuis 3 ans** Les tarifs dans les ports de plaisance gérés par la CCIV n'ont pas connu de hausse en 2021 et 2022 en soutien des difficultés financières qu'ont pu rencontrer particuliers et associations nautiques durant la crise sanitaire.
2023 : hausse de 5% tarifs d'escale (inférieure à l'inflation) | +2% tarifs annuels | +3% tarifs de service de grutage.
- **Un réseau de 5 ports** pour une optimisation de l'attribution des places de port
- **Une continuité de service** et une **politique de relation client** relevée par les plaisanciers et qui vise une expérience toujours plus remarquable.
- Des installations **sécurisées et surveillées H24, 7/7** en temps réel.

Une dynamique territoriale

La CCIV est partenaire des initiatives des acteurs de la rade en matière d'animation sportive du plan d'eau, d'environnement, d'attractivité du territoire et préservation du patrimoine historique : métropole, Marine Nationale, mairies de Toulon, Saint-Mandrier et La Seyne-sur-Mer, associations de plaisanciers, professionnels... **un collectif qui contribue par sa dynamique à fidéliser l'exigeante clientèle des plaisanciers de passage.**

Chiffres clés et retombées économiques d'un port de plaisance

- Dépense moyenne des plaisanciers français en escale sont env. **150 euros** par bateau et par nuit
- Taxe de séjour forfaitaire env. 0,22 €/jour/bateau + taxe additionnelle régionale d'env. 0,13 €/jour/bateau (bateaux de +7m)
- Les séjours sont en moyenne de **1,5 à 2 nuits**
- En moyenne **3 personnes à bord** d'un bateau en escale
- En moyenne **100 places de ports génèrent 10 emplois** dans la filière nautique locale

Contacts presse CCI du Var :

Sabrina FOUQUES - Service Communication - 04 94 22 89 67 | M. 06 80 15 47 61 - sabrina.fouques@var.cci.fr
Laurence NEID - Pôle Marketing Commercial, Ports Rade de Toulon - 04 94 22 89 91- laurence.neid@var.cci.fr

² Enquête conduite sur les clients en passage du mois de juillet 2023, échantillon de 191 questionnaires
CP CCI Var - Bilan de saison 2023 | Ports de plaisance gérés par la CCI du Var